

Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 18

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

section, dans sa séance du 16 février 1907, mais la difficulté de trouver des locaux suffisants dans le bâtiment de l'ancienne abbaye a fait ajourner jusqu'à ce jour l'exécution de cette importante décision. La nomination de M. le professeur Cathomen va permettre d'ouvrir bientôt les cours de la première année d'étude de cette nouvelle section.

— *Augmentation des traitements.* — Dans sa séance du 14 novembre, le Grand Conseil a voté, sans modification, le projet de loi relatif à l'augmentation des traitements des membres de l'enseignement primaire. La nouvelle loi est ainsi conçue :

ARTICLE PREMIER. — Le minimum des traitements annuels prévus par les lois est augmenté de 200 fr. pour les instituteurs et les institutrices, et de 30 fr. pour les maîtresses d'ouvrages.

ART. 2. — Le Conseil d'Etat est chargé de la publication et de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1909.



BIBLIOGRAPHIE

Bibelkunde für höhere Lehranstalten, insbesondere Lehrer- und Lehrerinnenseminare sowie zum selbstunterricht, von Dr Andreas Brüll, 12^{me} édition, revue et augmentée par le professeur Joseph Brüll, avec 12 illustrations dans le texte et 4 cartes de la Terre-Sainte, Fribourg-en-Brisgau, chez Herder, 1908.

M. le Dr Koch, professeur à Tubingue, a fait dans l'*Augsburger Postzeitung* (27 septembre 1894) un grand éloge de la sixième édition de cet ouvrage. De nos jours, l'incrédulité attaque de plus en plus l'Écriture Sainte; il importe de prémunir la jeunesse chrétienne, de lui donner la solution des objections les plus courantes et de ne pas lui laisser ignorer les problèmes soulevés autour des sources inspirées de la Révélation chrétienne. La *Bibelkunde* répond à ce besoin. Dans un volume petit in-8° de 243 pages, elle renferme les connaissances les plus nécessaires qu'il faut avoir au sujet de l'inspiration, du canon, de l'authenticité, de la véracité, des manuscrits et des traductions de l'Écriture Sainte, enfin de beaucoup d'autres questions pareilles qui se rapportent à l'histoire primitive du monde, du peuple d'Israël et des origines du christianisme. L'actualité de cette étude et la manière remarquable dont elle est menée, ont fait apprécier la *Bibelkunde*. En 1902, plus de 20.000 exemplaires avaient déjà été vendus. Depuis, quatre éditions ont successivement vu le jour. Celle que nous annonçons n'est pas moins digne de la faveur du public lettré. Le texte a été revu dans le détail par le frère de l'auteur; on a tenu compte de certaines critiques de détails qui avaient été faites et l'on a tiré tout le parti possible des ouvrages qu'Haneberg, Kaulen, Schäfer, Wiseman et d'autres encore ont publiés sur la Bible. *Bibelkunde* est un manuel qui peut rendre de grands services.

J. F.

